



**Dixième Conférence des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

**Intervention de S.E. M. Olivier Maes
Ambassadeur, Représentant permanent du Luxembourg
auprès des Nations Unies**

New York, le 2 août 2022

Monsieur le Président,

Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Zlauvinen, pour votre élection à la présidence de cette dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation.

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi de souligner quelques points à titre national.

Le Luxembourg condamne dans les termes les plus fermes la guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avec l'implication du Belarus. L'invasion de l'Ukraine, un pays souverain qui a renoncé à l'arme nucléaire, par la Russie, une puissance nucléaire, porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité internationales et constitue une violation flagrante du droit international, ainsi que des principes établis par la Charte des Nations Unies. La Russie a violé le Mémoire de Budapest. Nous avons entendu des menaces venant de Russie concernant l'utilisation d'armes nucléaires. Les forces militaires russes occupent toujours la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporijjia. Ces actes, parmi tant d'autres perpétrés au cours de

cette guerre, sont inacceptables. Ils compromettent la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine, et ils affaiblissent l'architecture de sécurité mondiale.

Le TNP demeure la pierre angulaire de l'architecture internationale en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Luxembourg insiste sur la nécessité de respecter et de mettre en œuvre toutes les obligations découlant du TNP, ainsi que des engagements pris lors des Conférences d'examen antérieures. Nous restons attachés à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité. C'est à cette fin que le Luxembourg apporte son soutien à une série de propositions concrètes, y compris l'initiative de Stockholm pour faire avancer le désarmement nucléaire.

Dans le contexte sécuritaire actuel, il est crucial d'aboutir à des résultats tangibles. Il nous faut poursuivre nos efforts en vue de mettre un terme à la prolifération quantitative et qualitative des arsenaux nucléaires et de leurs vecteurs. Nous devons aussi inverser la tendance à la remise en cause d'instruments clés en matière de contrôle des armements, qui s'est traduite en 2019 par la fin du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Le Luxembourg appelle les États détenteurs de l'arme nucléaire à renforcer les mesures de confiance, de vérification et de réduction des risques et à réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Le Luxembourg s'est félicité de la déclaration conjointe du 3 janvier 2022, dans laquelle les chefs d'État et de Gouvernement du P5 ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Cependant, les menaces venant de Russie sont en contradiction avec cette déclaration. Nous réitérons aussi notre appel à la Chine, à l'Égypte, aux États-Unis, à l'Inde, à l'Iran, à Israël, au Pakistan et à la République populaire démocratique de Corée de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Il est crucial de prendre en compte les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Il est aussi indispensable de faire en sorte que l'utilisation

responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques se fasse dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération possibles. L'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle central en matière de vérification, par le biais des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels. Nous rappelons l'impératif de garantir les normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires afin d'éviter de nouvelles crises de prolifération.

Le Luxembourg salue et soutient les efforts diplomatiques en cours pour rétablir le Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien et assurer la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2231 du Conseil de sécurité. Nous appelons enfin la RPDC à cesser de défier les décisions du Conseil de sécurité et à s'engager de bonne foi dans des pourparlers en vue de parvenir à sa dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et de jeter ainsi les bases d'une paix et d'une sécurité durables sur la péninsule coréenne.

Monsieur le Président,

Pour le Luxembourg, le TNP demeure un fondement irremplaçable pour la paix et la sécurité internationales. Cette Conférence d'examen aura atteint son but si elle permet de réaffirmer la pertinence du TNP, dans un environnement sécuritaire détérioré, à travers un multilatéralisme inclusif. Nous devons reprendre la voie tracée par le Plan d'action de 2010 et maintenir ainsi le cap sur un monde sans armes nucléaires. C'est dans notre intérêt à tous.

Je vous remercie.